

<b>Délibération N°</b>	<b>D24-055</b>	<b>Acte publié le</b>	<b>27/06/2024</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	<b>36</b>	<b>Présents</b>	<b>26</b>
		<b>Votants</b>	<b>32</b>

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

**Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations** : CARLES Michel à ROUSSEL Régis  
 GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine  
 GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie  
 REY Christian à MUCCIARELLI Laurence  
 TERRY Joël à CASTAING Patrick  
 THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

**Nomenclature ACTES : 1115**

**D24-055 / GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE DE REPAS EAJE/ALSH » - CONVENTION ET MARCHE - AVENANT N°1 ET LANCEMENT NOUVELLE PROCEDURE**

Par délibération du 04 février 2021, le Conseil Communautaire approuvait la convention constituant le groupement de commandes pour la fourniture de repas pour les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Accueils de Loisirs (ALSH).

Par délibération du 08 juillet 2021, le Conseil Communautaire attribuait le marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de repas à API RESTAURATION pour le Lot 1 et à GUILLAUD TRAITEUR pour le Lot 2 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le contrat de marché du lot 1 arrive à échéance le 11/07/2024 et celui du lot 2 le 22/08/2024.

En raison de l'impossibilité matérielle de procéder à une nouvelle mise en concurrence faute de ressources humaines, et compte tenu de la charge de travail du service, il est nécessaire de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2024, par voie d'avenant.

La convention constitutive du groupement de commande doit également être prolongée.

Cette prolongation permettra d'assurer la continuité de service pour la prestation des repas des enfants et d'avoir un délai plus important pour travailler le cahier des charges en concertation étroite avec les membres du groupement, avant de lancer une nouvelle consultation.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- CONSIDERANT l'accord de l'ensemble des parties prenantes de la convention de groupement de commande relative au marché de fourniture de repas, ainsi que l'accord des titulaires des marchés,
- DE PROLONGER par voie d'avenant la convention de groupement de commande jusqu'au 31.12.2024,
- DE PROLONGER par voie d'avenant le marché de fourniture de repas des EAJE – Lot 1 - avec API RESTAURATION jusqu'au 31.12.2024,
- DE PROLONGER par voie d'avenant le marché de fourniture de repas des ALSH – Lot 2 - avec GUILLAUD TRAITEUR jusqu'au 31.12.2024,
- D'AUTORISER le Président à lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence dès septembre 2024, pour un contrat de marché effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'AUTORISER le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

<b>La (le) Secrétaire de séance</b> Martine CHASTAGNARET 	<b>Le Président</b> René PORRETTA 	<b>Pièces jointes :</b> - PJD24-055
---	--	--